

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°43 du 11 octobre 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 portant organisation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense.

Du 28 août 2013

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 portant organisation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense.

Du 28 août 2013

NOR D E F D 1 3 2 2 2 4 7 A

Texte modifié :

Arrêté du 20 avril 2012 (JO n° 106 du 5 mai 2012, texte n° 22 ; signalé au BOC 34/2012 ; BOEM 110.4.2.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 205 du 4 septembre 2013, texte n° 23 ; signalé au BOC 43/2013.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié portant organisation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 20 avril 2012 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est assisté d'un adjoint qui le seconde et le supplée dans l'exercice de ses attributions. L'adjoint au directeur a autorité sur l'ensemble de la direction. »

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 août 2013.

Jean-Yves LE DRIAN.